



Arrêté portant délégation de fonctions à

Madame Hélène RECLOUX

2ème Adjoint au Maire

Arrêté n° 2026/037

Le Maire de la commune de CHERENG ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 Mars 2026 fixant à six le nombre des adjoints ;

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoint au Maire en date du 20 Mars 2026 ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions à Madame RECLOUX Hélène, 2^{ème} Adjoint au Maire dans le domaine de la « Petite enfance – Jeunesse - Affaires scolaires » ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat Civil, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions Madame RECLOUX Hélène, 2^{ème} Adjoint au Maire ;

ARRETE :

Article 1er : En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Madame RECLOUX Hélène, 2^{ème} Adjoint au Maire, est déléguée à « **la Petite Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires** ».

Article 2 : Une délégation permanente est donnée à Madame RECLOUX Hélène, 2^{ème} Adjoint au Maire à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état civil.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressée, télétransmis au contrôle de légalité de la Préfecture du Nord. Une copie du présent arrêté sera transmise au Comptable de la Collectivité

A Chérens, le 31 Mars 2026



Le Maire,
P. ZOUTE

Notifié le :
Signature